

N°34 - Février 2021

LA BENISSON DIEU

Bulletin municipal



mairie@la-benisson-dieu.fr



Sommaire

- L'édito du Maire Page 3
- Etat civil 2020 Page 4
- Travaux 2020 et projets 2021..... Page 5
- Démarches administratives et infos utiles Page 6 et 7
- La Salle d'animation Page 8
- Bien vivre à La Bénisson Dieu Page 9
- L'école de La Bénisson Dieu Page 10 et 11
- Zoom sur le SIEL Page 12
- Zoom sur le groupe économie Page 13
- Le Téléthon édition 2020 Page 14
- Donnons la parole à Page 15
- Agenda 2021 Page 16

Bonne lecture !





L'Edito du Maire

Nous avons dû nous rendre à l'évidence et annuler la séance traditionnelle des « Vœux du Maire. » et nous le regrettons car c'était l'une des occasions de nous retrouver et d'échanger d'une façon conviviale.

2020 fut une année particulière dans un contexte de crise sanitaire débutée en mars. Elle fut également une année d'élection et nous vous remercions de la confiance que vous avez accordée à cette nouvelle équipe.

Cette équipe a pris le relais dans une période très compliquée et je tiens à les remercier de leur mobilisation, notamment pour leur implication dans la mise en place des protocoles qui nous ont alors été imposés. Un grand merci également au personnel communal qui a toujours été à nos côtés et à la Directrice de l'école qui a assuré la continuité des cours jusqu'en Juin.

Depuis le mois de mars, les travaux programmés sur la commune ont pu se réaliser : voirie, théâtre de verdure et prochainement le parcours de santé.

« Il faut cultiver notre jardin », une autre façon d'étudier la nature est offerte à nos élèves : l'École se voit dotée d'un jardin potager d'observation grâce à Gérard Janvier et Eriam. Également, pour ceux qui le souhaitent un petit marché de producteurs s'est installé tous les mercredis de 13h30 à 14h30 Place des Abbesses.

Pour 2021, les travaux les plus importants concerneront le remplacement de la chaudière de l'école, l'aménagement du parking de la salle d'animation et la sécurité de la D4. Toute l'équipe municipale et moi-même vous souhaitons une excellente année 2021 et restons à votre service et à votre écoute. Prenez soin de vous et de vos proches.

Alain Godinot



Secrétariat de Mairie

Ouverture les lundi, mardi, jeudi
et vendredi de 7h30 à 14h30
12 rue Bernard de Clairvaux
42720 LA BENISSON DIEU
04.77.66.64.44
mairie@la-benisson-dieu.fr



<http://www.facebook.com/labenissondieu>



Naissances

Lisa, Ghislaine, Christiane CHAMBAUDU
le 20 février 2020

Perle, Inès, Edwige HUGUENIN
le 29 avril 2020

Athénaïs RABERIN
le 14 juin 2020

Milo GRDJAN
le 30 juin 2020

Mathéo FAUCHON
le 28 juillet 2020

Marie, Espérance THIERRY d'ARGENLIEU
le 08 août 2020

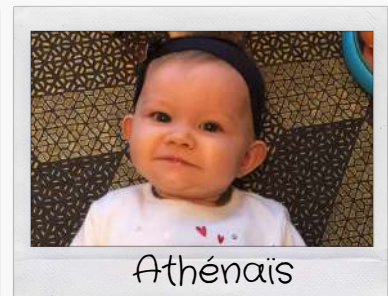
Swan CHAZET
le 04 septembre 2020

Deborah, Elisabeth, Marie NOLLE
le 10 septembre 2020

Mahé, Ludovic, Roméo DEVEAUX
le 04 novembre 2020



Tous ces beaux bébés ont reçu le traditionnel cadeau de bienvenue en ce début d'année !



Mariages

Sébastien LEPINE
et
Aurélie, Christine, Armelle FASQUELLE
le 11 juillet 2020

Julien GAUDILLET
et
Marie CARNEIRO
le 12 septembre 2020



Décès

MME GAILLARD née Marie Claudia PALABOST : Le 14 novembre 2020

Ont également été inhumés à LA BENISSON DIEU :
MME DUCARRE née GONTARD Christiane le 27 janvier 2020
M. CHEVENIER Michel le 5 septembre 2020

Travaux 2020 et projets 2021

En 2020, les principaux travaux réalisés sur la commune ont concerné le théâtre de verdure, les trottoirs sur la D4 ainsi que la voirie (Chemin du bois cartal, chemin de saint-Grenobin, Chemin de la Chassagne et le début de la route de Beau séjour).

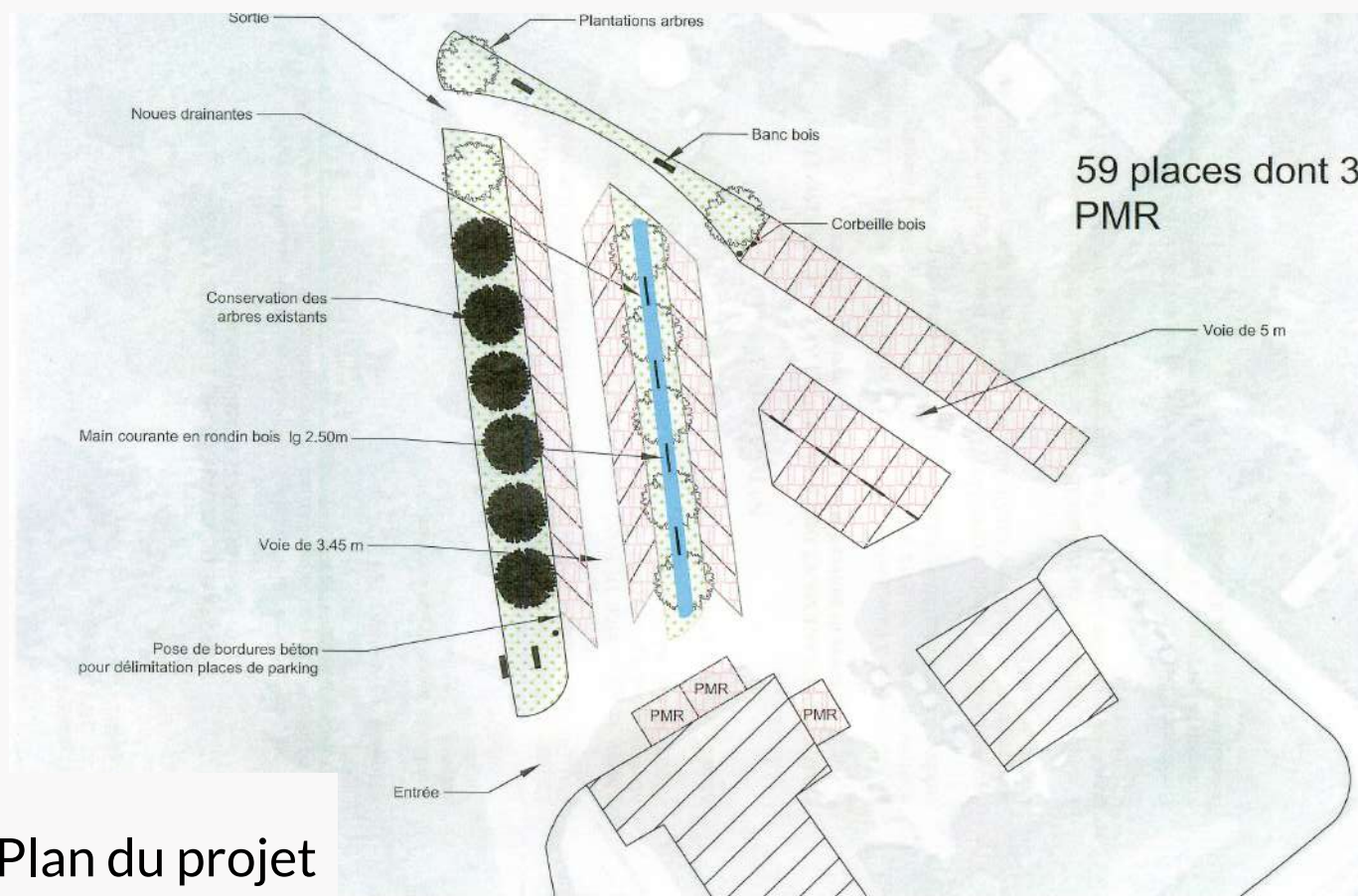


Pour 2021, nous continuerons les travaux de voirie.

Des travaux à l'école sont également prévus, avec notamment le remplacement de la chaudière et la réfection de la peinture des salles de classe.

Egalement, nous souhaitons améliorer la sécurité sur la D4 en installant 2 ralentisseurs.

Enfin, nous souhaitons partager avec vous le projet que nous voulons réaliser pour aménager le parking de la Salle d'animation. Pour rappel, cette dernière a été entièrement rénovée au cours du précédent mandat, et la municipalité a à cœur de continuer à améliorer les abords des bâtiments communaux.



Plan du projet



Carte Nationale d'identité et Passeport



Pré-demande à faire sur www.passeport.ants.gouv.fr ou via France Connect OU dans une mairie équipée d'un dispositif électronique de recueil des empreintes : à Charlieu sur rendez-vous uniquement (04.77.69.33.89) ou à Roanne, pour la Mairie la plus proche.

Pour une première demande :

- Pré-demande ou cerfa rempli
- Copie récente de l'acte de naissance
- Justificatif de domicile de moins de 1 an à la date de la demande
- 1 photo d'identité de moins de 6 mois (non scannée, non découpée) conforme aux normes
- livret de famille, jugement de divorce (si nécessaire), copie de la carte nationale d'identité ou passeport du représentant légal : **pour les mineurs uniquement**

Renouvellement :

- Idem une première demande, hormis l'acte de naissance
- Copie de l'ancienne carte (gratuit) ou certificat de perte ou de vol fait au guichet lors de a demande (timbre fiscal à 25 € - timbres dématérialisés sur timbre.impots.gouv.fr)

Modification :

- Mêmes pièces que pour un renouvellement
- Pièce justifiant le changement : nouveau justificatif de domicile, acte de mariage, jugement de divorce ..

Pour les passeports uniquement :

- Timbre fiscal dématérialisé : 86 € (majeur) ou 42 € (mineur entre 15 et 17 ans) ou 17 € (mineur de 14 ans ou moins)

Dans tous les cas, la présence du demandeur est obligatoire pour la prise d'empreinte et la signature



Recensement à 16 ans et journée défense Citoyenneté

Les démarches s'effectuent auprès de la Mairie ou sur www.majdc.fr ou sur www.defense.gouv.fr pour tous les jeunes nés en 2005 , et ce dans le trimestre de leur 16 ans.

Vous devrez fournir :

- 1 pièce d'identité
- Livret de famille
- 1 notice individuelle à retirer en Mairie



Inscription sur les listes électorales

Les démarches s'effectuent auprès de la Mairie à partir de 18 ans

Vous devrez fournir :

- Cerfa 12669*02 ou en ligne sur www.service-public.fr
- Carte Nationale d'identité ou passeport en cours de validité
- Justificatif de domicile

Les demandes sont à déposer toute l'année et au plus tard le 6ème vendredi précédant le 1er scrutin lors d'une année d'élections



Pacte civil de solidarité (PACS)

Les démarches s'effectuent auprès de la Mairie ou chez un notaire.

Les documents à fournir :

- Convention de PACS (convention personnalisée ou formulaire complété Cerfa 15726*02)
- Déclaration conjointe d'un PACS et attestation sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune (cerfa 15725*03)
- Actes de naissance de - de 3 mois (copie intégrale ou extrait de filiation)
- Pièces d'identité en cours de validité (original + copie)



Mariage

Les démarches s'effectuent auprès de la Mairie .

Les documents à fournir :

- Pièces d'identité en cours de validité (original + copie)
- Justificatif de domicile
- Informations sur les témoins
- Actes de naissance de - de 3 mois (copie intégrale ou extrait de filiation)

A noter que suivant les cas, des pièces supplémentaires pourront être nécessaire (pour + d'informations www.service-public.fr)



Urbanisme, permis de construire, déclaration préalable de travaux

Se renseigner en mairie.

Les formulaires sont disponibles sur www.service-public.fr



Vaccination contre la COVID-19

Les informations relatives aux modalités de vaccination et les adresses des centres de vaccination sont disponibles sur www.sante.fr

Vous n'avez pas accès à internet ? Prenez contact avec la Mairie.



Elections Départementales et régionales

Les conseillers régionaux sont élus dans le cadre de la région et les conseillers départementaux dans le cadre du canton, pour une durée de 6 ans

Les prochaines élections régionales et départementales sont prévues le 13 juin et le 20 juin 2021.



Bibliothèque municipale

Du fait des conditions sanitaires actuelles, la bibliothèque est ouverte uniquement sur rendez-vous au 06.23.22.47.34



Rénovation de l'habitat

Depuis le 1er janvier 2020, l'état propose MaPrimeRénov' pour aider les ménages à financer les travaux de rénovation énergétique dans leur logement.

Initialement réservée aux propriétaires occupants modestes et très modestes, l'accessibilité à cette aide a été étendue depuis le 1er janvier 2021 (notamment aux propriétaires occupants et ce sans conditions de ressources). Cette aide s'applique aux demandes de primes déposées auprès de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH). Pour plus d'informations : www.service-public.fr, ou www.anah.fr.

La salle d'animation

Nous vous rappelons que la Salle d'animation a été entièrement rénovée et climatisée. Elle est équipée d'un parquet de danse. Elle est disponible à la location selon les modalités suivantes :

Conditions de location de la salle d'animation, dont la capacité maximum autorisée par la Commission de sécurité est de **209 personnes**.



TARIFS :

- 260 € pour la population bayerote. (Tarif limité à une fois par an, sauf cas exceptionnels et justifiés.)
- 500 € pour les personnes ne résidant pas dans la commune.
- Les associations bayerotes bénéficient également d'une gratuité annuelle de la salle.

CAUTION :

- 300 €

PRESTATIONS :

- Une sonorisation d'ambiance et un vidéo projecteur sont à disposition avec un complément de location de 40 € Pour la projection sur vidéo projecteur, le locataire devra se munir d'un ordinateur portable. Le câblage et un micro portatif sont à disposition.
- Possibilité de musique ou autre enregistrement à partir de clef USB.

A noter, que cette dernière prestation entraînera une caution complémentaire de 1000 €.

RESERVATION :

La réservation de la salle se fait directement en mairie, avec versement d'un acompte de 50% du montant de la location, qui sera encaissé.

Une convention de location sera établie par la mairie, précisant les horaires de la remise des clés, ainsi que toutes les informations concernant les consignes de sécurité.

Les clés seront rapportées directement en mairie le lundi (de 10h à 14h 30), et le chèque de caution rendu après vérification des lieux, avec le représentant municipal.



Pour tout renseignement complémentaire ou pour une future location, merci de bien vouloir contacter la Mairie.



Bricoleurs et/ou jardiniers

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse perceuse, raboteuse, ou scie mécanique ne peuvent être effectués que :

- ✓ les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- ✓ les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- ✓ les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00
- ✗ Donc INTERDIT les dimanches après-midi.

En cas de non-respect de l'arrêté préfectoral n°2000/074 du 10 avril 2000 relatif à la lutte contre le bruit de voisinage, une procédure judiciaire peut être relevée par les services de Gendarmerie.



Haies et racines

Les haies et racines bordant les routes et chemins sont à la charge de chaque propriétaire ou locataire. L'entretien doit se faire autant de fois que nécessaire et doit être effectué dans tous les cas avant le 30 septembre.

En cas de manquement à cette réglementation, Les propriétaires recevront une mise en demeure.

Si les travaux ne sont pas effectués dans un délai d'un mois, la mairie se réserve le droit de les faire réaliser, au frais du propriétaire.



Brûlage des déchets

- ✗ Le brûlage des déchets végétaux et ménagers est interdit.
- ✓ Ils doivent être déposés en déchetterie.

Le non-respect de cette réglementation entraînera une amende de 450 €.



Propriétaires d'animaux

Les propriétaires et responsables d'animaux doivent s'assurer que ceux-ci ne causent pas de gêne envers leur voisinage, telles qu'abolement ou intrusion dans les propriétés privées.

Une amende pour nuisances sonores due aux aboiements incessants d'un chien peut aller jusqu'à 450 € (article R1337-7 du code de la santé publique).

Merci de respecter la tranquillité de vos voisins, jour et nuit en éduquant vos chiens.

La divagation des chiens est interdite. Vous devez les tenir en laisse sur la voie publique. Une muselière est obligatoire pour certaines catégories.

Une amende pour les chiens errants ou en divagation peut aller de 150 € à 750 €.



Stop aux cambriolages

Afin d'améliorer votre sécurité, lorsque vous vous absentez plusieurs jours, signalez-le à un voisin de confiance et à la brigade de Gendarmerie. Lorsque vous êtes absent, si possible faites relever votre courrier et faites ouvrir vos volets de temps en temps par une personne de confiance.

Si une personne se présente à votre domicile, se réclamant d'une administration, et si sa venue n'était pas programmée, ne la faites pas entrer. Appelez immédiatement la Gendarmerie : 17 (numéro gratuit).

Pour les dépôts de plaintes, contacter la gendarmerie de Charlieu, 20 rue Chantemerle. Tel : 04.77.60.04.44

Notre école communale déborde de projets pour cette année c'est pourquoi nous leur laissons la parole pour nous expliquer !

Chers habitants de La Bénisson Dieu,



Si vous voulez en savoir plus sur notre école alors tirez le rideau rouge...

Tout a commencé par une sélection entre toutes les écoles de la Loire ... C'est l'école de La Bénisson Dieu qui fut choisie pour recevoir en résidence une compagnie de théâtre!

Nous avons été émus quand nous l'avons appris. Le jour est venu. Nous sommes le 11 janvier et nous accueillons pour la première fois Sacha Ribeiro et Alice Vannier, deux comédiens et metteurs en scène.

Ils vont venir 5 semaines ici dans notre école réparties jusqu'en juin.

Ils sont déjà venus deux semaines pour nous apprendre plein de choses :

Le théâtre ça permet de travailler ses émotions : on apprend à les contrôler mais surtout à les faire ressortir et aussi ça nous en donne beaucoup!

On s'entraîne à parler fort (pour ça il faut travailler le volume de sa voix), à jouer la comédie et à ne plus avoir peur d'être devant les autres. Vraiment au théâtre on fait les choses les plus extraordinaires du monde: ça nous apprend à vivre tous ensemble et quand on se regarde, ça nous soutien.

On prend beaucoup de plaisir dans ce projet : Les metteurs en scène sont géniaux, ils nous préparent pleins d'activités et de nouvelles surprises chaque jour.

Si vous aussi vous êtes passionnés par le théâtre n'hésitez à découvrir leur compagnie : « Courir à la catastrophe ».

Mais dans notre classe on a plein d'autres projets : (un projet vélo, une course solidaire pour aider les enfants malades, un projet jardin, aussi on suit le Vendée globe ...)

Si tous cela vous intéresse venez découvrir le journal de notre classe : Le p'tit solidaire ! ... avant que le rideau ne se ferme... (Exemplaire disponible en mairie.)

Les enfants de la Grande classe de Madame BLEROT (CE1, CE2, CM1 et CM2)

Et pendant ce temps là chez les petits...



La classe des petits travaille sur les escargots.

Nous en avons cherché et nous en avons trouvé huit. Nous les avons mis dans un terrarium avec de la terre au fond. Tous les matins, les élèves arrosent les escargots et nettoient le terrarium. Un jour, nous avons vu que le plus gros de nos escargots était mort. Il était très vieux.

Nous avons cherché ce qu'ils pouvaient manger ; nous avons apporté de la sciure de bois, de la salade, du melon, de la pastèque, de la purée de potiron, de la viande, de la pomme... Nous avons vu que les escargots ne mangeaient que des légumes et des fruits. Ils sont végétariens. En hiver, les escargots hibernent. Mais dans la classe, il faisait trop chaud.

La maîtresse les a emmenés dans sa maison pour les mettre dans le froid. Ils ont fait un trou dans la terre pour se protéger et dormir au chaud. Tout d'un coup, la maitresse a remarqué quelque chose. Elle a rapporté le terrarium dans la classe et nous a montré qu'il y avait des œufs dans la terre. Nous avons eu beaucoup de bébés escargots. Au début, les bébés escargots qui viennent de naître sont transparents et minuscules. Leur coquille est molle. Ils sont très fragiles. Nous avons même pu voir leur cœur battre. Maintenant, leur coquille est dure. Elle s'est formée. Mais ils sont encore tout petits. Nous allons leur donner de bonnes choses à manger pour qu'ils grandissent.

Nous avons aussi d'autres projets. Notre classe a participé à un concours de dessin. Si on le gagne, l'école sera équipée d'un sèche-main à la place des distributeurs de papiers.

Aussi, nous travaillons sur les loups que l'on trouve dans les histoires. Nous avons vu qu'il y avait des loups gentils et des loups très méchants. Nous avons un petit loup dans notre classe. Il va tous les vendredis chez les enfants de la classe des petits



La Classe des Petits de Madame BOURGEO (PS, MS, GS et CP)



Modalités d'inscription à l'école

Les enfants nés avant le 1er janvier 2019 doivent être inscrits auprès de la Directrice de l'école Madame Valérie BLEROT et de la Mairie.

Service périscolaire

Le service périscolaire est assuré en période scolaire selon les créneaux suivants :

le lundi, mardi, jeudi et vendredi

- de 7h30 à 8h20

- de 11h30 à 13h20 (cantine)

- de 16h30 à 18h30

et le mercredi de 7h30 à 18h30

Les inscriptions ont lieu avant la rentrée et auprès de la Mairie.

Les inscriptions en cours d'année sont possibles. Les modalités sont disponibles auprès du secrétariat de Mairie.



Séance de travail avec Sacha



Gérard Janvier - Création du jardin



Noël à l'école - cadeaux offerts aux enfants par Le Chemin des écoliers



Noël à l'école - chocolats offerts aux enfants par Martha (La Terrasse)



Préparation de l'école au protocole sanitaire

Notre commune, au même titre que 365 collectivités de notre département, adhère et verse une contribution financière à cet établissement public de coopération locale.

C'est un syndicat mixte qui intervient principalement dans les domaines de l'énergie (production, distribution, pilotage et gestion) et de l'aménagement numérique (fibre optique notamment, THD42).

Le SIEL agit pour le compte de notre commune, il mutualise des moyens à l'échelle départementale afin, d'une part de mener une politique cohérente sur l'ensemble du territoire, et d'autre part afin de nous faire bénéficier de la réduction des coûts liée à cette mutualisation.

Prenons l'exemple de l'éclairage public :

le SIEL est propriétaire des réseaux de distribution d'électricité sur son périmètre d'intervention. C'est donc au SIEL qu'il appartient de confier ces réseaux, aujourd'hui à Enedis qui est tenu de respecter les engagements techniques, commerciaux et tarifaires signés dans le contrat de concession. Ce contrôle concerne les investissements, la comptabilité d'exploitation du réseau, l'entretien et la qualité de distribution de l'énergie.

Imaginez que nous devions gérer nous même ces questions là, négocier des tarifs sur des volumes de consommation faibles, faire appel à des prestataires extérieurs pour l'entretien et à des organismes agréés pour les contrôles etc.... !

Le SIEL conduit également des travaux, accompagne les projets et apporte des aides financières aux collectivités. Ses compétences vont bien au-delà des quelques points évoqués dans ce bref article.

La Benisson Dieu est présente au sein du Comité Syndical par son Maire et par un(e) élu(e) délégué(e) en charge de représenter la commune, faire des propositions et voter des décisions, s'investir dans les actions locales portées par le SIEL, se former et s'informer de l'actualité du syndicat, participer aux réunions locales et groupes de travail thématiques.



Le Service économie de la Communauté de Commune remplit plusieurs missions :

- Il accompagne les entreprises lors :
 - De leur création en mettant en relation les porteurs de projet avec toutes les structures d'accompagnement du territoire
 - De leur développement en les aidant à trouver des locaux, ou en leur faisant part des appels à projets régionaux, nationaux et européens.
- Il soutient les entreprises via des aides et des subventions dans différents domaines
- Il anime des réunions interentreprises afin de favoriser la connaissance des savoir-faire locaux
- Il agit pour l'emploi en organisant des jobs dating.

Depuis le début du mandat, deux réunions ont déjà eu lieu, elles ont consisté principalement à la présentation du service, à faire connaissance et à faire un premier état des lieux des locaux commerciaux et artisanaux vacants et à définir un plan d'action pour le mandat.

Comme tous les projets, la crise sanitaire en cours retarde certains projets et rend plus difficile la mise en relation des différents acteurs économiques de notre Communauté de Communes.

Pour avancer dans ce projet, nous souhaiterions pouvoir recenser toutes les activités économiques de notre Commune quel que soit votre statut (société, autoentreprise, profession libérale...).

Ce recensement nous permettra : De vous connaître et de vous faire connaître !

Et de pouvoir être destinataire des informations économiques qui peuvent vous intéresser sur le territoire.

Pour les personnes intéressées, merci d'envoyer vos coordonnées et un petit descriptif de votre activité par mail à la Mairie à l'attention de Carine TACHER.

Contact à la communauté de commune :
Elisabeth PEGUET, remplaçante pour Elsa OBLETTE-PAPUT
(Responsable du Service économie) 04.77.69.36.13 / 06.81.03.78.44

Téléthon Edition 2020

Pour cette troisième édition du Téléthon dans notre commune et afin de respecter strictement la réglementation en vigueur et les gestes barrières, les bénévoles de « Festibaye » ont adopté une configuration tout à fait différente pour l'organisation de cette animation du samedi 5 décembre dernier en optant pour une vente à emporter avec réservation préalable de notre célèbre jambon cuit en extérieur au feu de bois accompagné de sa garniture.

Les bayerots ont répondu favorablement à cette proposition permettant ainsi de réaliser une belle collecte : 868,37 euros de bénéfice furent réalisés, 298 euros de dons divers de particuliers ainsi qu'un don de « Festibaye » de 400 euros sont venus compléter cette somme.

Ainsi il a été possible de remettre à l'AFM-Téléthon un montant de 1566,37 euros ! Une belle réussite compte tenu de la situation exceptionnelle dans laquelle s'est déroulée cette édition. Alors, un grand, grand MERCI à ceux qui ont participé à l'organisation de cette manifestation solidaire ainsi qu'à ceux qui ont répondu présents en achetant le plat proposé.

Notons que Madame Nathalie Sarles, députée de notre circonscription, est venue, en fin de matinée, nous saluer. Nous pouvons souligner qu'en trois éditions du Téléthon à la Bénisson Dieu, la somme globale versée au profit de la recherche médicale se monte à 5 216,37 € !

Bravo pour la générosité de tous et encore merci pour la participation de chacun.



remise du chèque à Christian BAS
président régional AFM téléthon



manège à jambon



Nathalie Sarles, députée
et Alain Godinot, Maire



Nathalie Sarles, députée

Donnons la parole à

Bruno Ragon administrateur de « Ceux du Roannais »

Jeune retraité résidant dans une commune proche, je me suis attaché à relever l'état civil de la Bénisson-Dieu afin d'enrichir la base de données de « Ceux du Roannais ».

Cette association de généalogie, active depuis bientôt quarante ans, rassemble près de 500 adhérents. Grâce au bénévolat de nombreux membres, elle a maintenant collecté plus de deux millions d'actes sur la région, intégrés dans une base exploitable par un moteur de recherche bien utile pour les passionnés. Environ 3 000 actes relevés ici ajouteront une petite pierre à l'édifice collaboratif.

Durant un an, je suis venu avec beaucoup de bonheur consulter les archives de la mairie, bénéficiant de l'accueil particulièrement chaleureux des maires successifs, messieurs Jean-Paul Grouiller et Alain Godinot. Madame Danièle Besson, secrétaire, témoin et actrice de la vie communale depuis trente ans, m'a apporté son aide bien précieuse.

Au-delà du simple relevé, j'ai été immergé dans la vie au jour le jour des familles de la Bénisson-Dieu durant un siècle, depuis sa fondation en 1848. Certains aspects de l'histoire locale ont particulièrement retenu mon attention. Peut-être un peu oubliés, ils ravivent des souvenirs chargés d'émotion ou de fierté :

Ainsi, vingt-sept enfants abandonnés, placés par l'hôpital de la Charité de Lyon au milieu du XIXe siècle, porteurs de boucles d'oreilles numérotées pour leur identification, furent accueillis dans de nombreuses familles nourricières du village.

René Buty, première personne enterrée dans le nouveau cimetière fin 1882, était mentionné « honnête homme », c'est pourquoi on l'appelait « Saint René ».

Des triplés sont nés au village en 1892.

La commune a perdu vingt-cinq de ses enfants au champ d'honneur de la Grande Guerre ; Henri Roux, instituteur et secrétaire de mairie, portait la transcription du décès de son propre fils gazé en 1918, mentionnant utiliser pour cet acte le « stylographe » de ce dernier.

Vingt familles italiennes constituaient un fort contingent de la tuilerie dans les années 1930, toutes originaires d'un même petit secteur géographique autour d'Udine.

La famille Godinot a donné quatre maires à la commune.

Antoine Dury siégea au conseil municipal plus de soixante ans, dont trente ans en qualité de maire. Il occupait encore cette fonction et avait été décoré de la Légion d'honneur lorsqu'il est décédé en 1933, dans sa quatre-vingt-dixième année.

Trois habitants, nés au début du XXe siècle, ont dépassé l'âge de 100 ans...

Bref, l'âme de ce village a fortement éveillé mon intérêt... sans parler ici de sa remarquable abbaye, ni de ses différents hameaux qui invitent à la promenade.

Bruno Ragon

« Ceux du Roannais » Salle Jean-Antoine FORGES

9 rue de la Résistance - 42300 ROANNE

Tél. 04 77 68 97 68 - www.loiregenealogie.org

Association loi 1901, affiliée auprès de la Fédération Française

de Généalogiemembre du Centre d'Etudes Généalogiques Rhône-Alpes



Vous trouverez ci-après les différentes manifestations prévues au cours de l'année 2021. Selon l'évolution des conditions sanitaires, nous vous tiendrons informés de leur tenue, de leur annulation ou des conditions particulières dans lesquelles elles se dérouleront.



Dimanche 7 mars à 10 h : Réunion des "Classes en 1"



Samedi 8 mai : Commémoration au monument aux morts



Manège à jambon - Festibaye



Samedi 12 juin : Festibaye



Dimanche 13 juin : Elections départementales et régionales 1er tour



Elections 2020



Dimanche 20 juin : Elections départementales et régionales 2e tour



Samedi 25 septembre : Fête des classes en 1



Jeudi 11 novembre : Commémoration



Commémoration



Samedi 4 décembre : Téléthon